



PRÉFET
DE LA HAUTE-LOIRE

PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS du Contrat de Ville de l'agglomération du Puy-en-Velay

2019 – 2022



Objet : Protocole d'engagements du contrat de ville suite aux démarches engagées dans le cadre du pacte de Dijon.

Ref : Lettre du Premier Ministre du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers.

Ce protocole d'engagement vise à rénover le contrat de ville en engageant les signataires sur des orientations qui seront mises en place à partir de la fin du 1er semestre 2019.

Il rappelle brièvement les démarches engagées avec la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay (CAPeV) sur l'évaluation à mi-parcours puis énonce les engagements listés dans le Pacte de Dijon assortis des mesures correspondantes.

L'objectif affiché est de poursuivre, en l'améliorant encore, la méthode de concertation avec les Conseils citoyens et de renforcer le pilotage partenarial engagé entre les institutions depuis 2015.

En ce qui concerne les conseils citoyens, force est de constater que, dans le contrat de ville de l'agglomération du Puy-en-Velay 2015-2020, des précisions sont à apporter en termes de modalités d'organisation suite à quelques divergences d'interprétation repérées afin d'obtenir un travail collaboratif encore plus fructueux. C'est la raison pour laquelle **un nouveau règlement intérieur** est en cours d'élaboration et viendra compléter et préciser le règlement actuel du fonctionnement des conseils citoyens.

1/ Rappel de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville et des évolutions arrêtées

L'évaluation à mi-parcours a souligné le maintien d'enjeux territoriaux spécifiques pour les 2 QPV au sein de l'agglomération. Plusieurs dispositifs ou actions permettent de répondre aux besoins des populations en instaurant un dialogue entre institutions, services et associations : Appel à projets annuel au regard des orientations, intégration des deux conseils citoyens aux instances de pilotage, animation des 3 piliers et axes transversaux du contrat.

Néanmoins, le rapport d'évaluation a mis en avant trois préconisations :

- ✓ Développer une démarche plus pro-active permettant de faire émerger des projets/actions sur les piliers "cadre de vie" (atteindre 25% des crédits spécifiques) et "emploi-économie" (atteindre 30% des crédits).
- ✓ Renforcer le portage et l'animation du contrat par l'agglomération aux côtés des services de l'Etat.
- ✓ Cibler plus rigoureusement les crédits spécifiques contrat de ville sur des projets destinés aux deux QPV.

Une nouvelle méthode de travail a été définie avec la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay. Dans le cadre de l'appel à projets 2019, des critères communs ont été élaborés pour établir une instruction collégiale des dossiers et le renforcement des actions sur les QPV.

Les travaux conduits pour l'animation de chaque pilier du contrat sont poursuivis et intégrés dans les groupes ad hoc, d'une part, pour le renouvellement urbain et la cohésion sociale, et, d'autre part, le pilier emploi en l'intégrant au service public de l'emploi.

2/ Focus sur le fonctionnement et la dynamique actuels des deux conseils citoyens

Les deux conseils citoyens participent activement aux différentes instances du contrat de ville.

Des moyens financiers ont été mis en place pour chacun d'eux :

- Une enveloppe de fonctionnement annuelle de 3 000 € a minima (CAPeV et DDCSPP sur crédits spécifiques politique de la ville).
- Une enveloppe dédiée aux projets associatifs permettant de mettre sur pied et de manière réactive des projets d'opportunité.

Les services de l'Etat et de la CAPeV s'engagent à être davantage à l'écoute des conseils citoyens en ce qui concerne leurs besoins matériels nécessaires à un bon fonctionnement, notamment en termes de locaux.

Une attention particulière est accordée au conseil citoyen du Val Vert avec l'enjeu du NPNRU. A ce jour, l'inquiétude d'un projet qui pourrait éloigner les habitants de leur quartier pour quelques années s'ajoute à la méconnaissance des procédures liées au financement et au pilotage du NPNRU. Pour lever les craintes, une convention de participation et une charte de relogement seront ainsi mises en place.

Dans ce cadre, le conseil citoyen du Val Vert est donc sollicité sur plusieurs axes de travail (mise en place de la maison du projet, élaboration de la charte de participation et de la convention de GUSP, analyse des projets présentés au contrat de ville, échanges sur les travaux à mettre en place...).

3/ Engagements du Pacte de Dijon retenus

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre les mesures ci-après :

Développement économique et emploi :

- renforcer l'accès à l'emploi des populations les plus éloignées des marchés du travail,
- favoriser la création d'entreprises nouvelles dans les quartiers et leur développement par des dispositifs d'accompagnement dédiés,
- concernant l'emploi, un groupe de travail du service public de l'emploi de proximité (SPEP) est mis en place afin de s'assurer de la mise en œuvre des dispositifs de droit commun dans les quartiers d'une part, et de déterminer les projets à mettre en œuvre en vue des spécificités des quartiers, d'autre part. Pour ce faire, les mesures citées en annexe du présent pacte seront mises en œuvre.
- modifier l'équilibre social de l'habitat par des politiques de peuplement adaptées, (bailleurs sociaux, CAPeV/CIL),
- articuler les projets de renouvellement urbain avec les documents de planification PLH, PLU) pour une adaptation fine aux besoins des territoires.

Agir sur les mobilités quotidiennes :

- poursuivre le désenclavement des quartiers populaires, en agissant sur l'ensemble des dimensions de la mobilité : des projets d'infrastructures utiles et performants et une offre complète et accessible des solutions de mobilités (transport collectif régulier, à la demande, co-voiturage, modes doux...),

Concernant le Val Vert, l'opportunité du NPNRU et de la GUSP qui va en découler sera l'occasion pour consacrer une attention particulière aux déplacements urbains.

- porter une attention particulière aux freins psychologiques et psychosociaux à la mobilité de certains habitants, en accompagnant les initiatives prises par les acteurs locaux.

Jeunesse, Éducation, formation et insertion :

- décliner les opportunités nouvelles offertes par le futur plan d'investissement compétences (PIC),

- favoriser les innovations pédagogiques et les expérimentations locales via les projets éducatifs territoriaux (PEDT) en renforçant les compétences et capacités des équipes éducatives et en encourageant le travail en réseau et l'évaluation régulière des projets,

- rapprocher les acteurs de l'éducation des acteurs de l'insertion sociale et de la formation professionnelle, via les missions locales, les maisons de l'emploi, les CCAS et autres structures d'accompagnement dédiées,

- développer les dispositifs de réussite éducative et d'aide personnalisée aux devoirs en soutenant les associations et organismes intervenant dans ces domaines.

Action sociale, santé, soutien aux familles monoparentales, tranquillité publique et justice :

- travailler sur les problématiques des mères de famille en situation d'isolement souhaitant accéder à des formations correspondant à leurs besoins ou souhaitant se rendre à des rendez-vous d'embauche ; engager une réflexion sur la mise en place de modes de garde d'enfants ponctuels, adaptés à leurs horaires de travail,

- lutter contre le non-recours aux soins en développant un projet d'action de type médiation en santé ; cette action s'appuierait sur l'embauche (sous réserve d'un cofinancement) d'un adulte-relais en médiation santé-social basé sur les QPV, en articulation avec une action de type médiation en santé (aux standards de la Haute Autorité en Santé sur l'arrondissement du Puy-en-Velay portée par l'ARS).

- améliorer la tranquillité du quotidien par un développement de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) qui pourra ponctuellement s'appuyer sur la relance du CISPDP concernant les violences intra familiales et la tranquillité publique.

Culture et politique de la ville : enjeux des projets culturels dans les quartiers de politique de la ville :

- richesse des diversités culturelles et lutte contre les discriminations

- valorisation des territoires et renforcement de leur attractivité

- éducation artistique et culturelle

- transmission et valorisation des mémoires.

Axes de développement culturel :

- inciter à la mobilité, en permettant aux habitants des quartiers de découvrir les institutions culturelles des centralités, et à tous d'aller dans les équipements culturels de la périphérie
- favoriser une offre culturelle de proximité, autour d'équipements culturels de qualité et de propositions artistiques structurées
- valoriser les expressions culturelles urbaines et la diversité culturelle, autour d'événements artistiques de quartier et d'agglomération.

4 / Evaluation :

Les partenaires s'engagent à réaliser annuellement l'évaluation des engagements au moyen du suivi des mesures figurant en annexe.

Fait en 4 exemplaires, au Puy-en-Velay, le **24 OCT. 2019**

Le Préfet de la Haute-Loire,



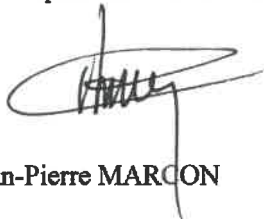
Nicolas de MAISTRE

Le Président de la Communauté d'agglomération
du Puy-en-Velay



Michel COUBERT

Le Président du Département de la Haute-Loire,



Jean-Pierre MARCON

Le Maire de la Ville du Puy-en-Velay,



Michel CHAPUIS

ANNEXE 1

Suivi par les services de l'État et de l'agglomération des mesures correspondant à la mise en oeuvre des engagements du pacte de Dijon Etat des lieux : avril 2019

Habitat (DDT)

- ANRU/PRIR quartier du Val Vert :

Le quartier du Val Vert sur la commune du Puy-en-Velay figure dans la liste des quartiers retenus du NPNRU en tant que projet d'intérêt régional. Ce quartier, situé en entrée de ville sud, est le principal quartier d'habitat social de l'agglomération du Puy-en-Velay (528 logements locatifs sociaux) avec un taux de vacances de 12 %. Il concentre une part importante des ménages pauvres de l'agglomération.

Ce projet de rénovation urbaine d'un montant avoisinant les 30 millions d'euros est en cours de finalisation avec les différents acteurs. Il va bénéficier de subventions de l'ANRU de 2,7 millions d'euros, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour 4,7 millions, de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay pour 1,5 million et du Département de 1,4 million d'euros. La convention pluriannuelle devrait être signée avant la fin de l'année 2019.

A noter que le quartier de Guitard a bénéficié du PRU1 permettant de le transformer.

- Rappel de la situation au regard de la Loi SRU et ville du Puy et communes de l'agglomération :

L'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) impose l'obligation pour certaines communes de disposer d'un taux minimum de logements sociaux (20 % pour le département de la Haute-Loire).

Cinq communes de plus de 3 500 habitants sont concernées par ce dispositif dans le département dont quatre sont situées sur le territoire de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : Brives-Charensac, Espaly-Saint-Marcel, Le Puy-en-Velay, Saint-Germain-Laprade. Deux d'entre elles sont en dessous de ce seuil (Espaly-Saint-Marcel et Saint Germain Laprade).

Education (DSDEN)

- Le doublement des classes de CP et CE1 est prévu par le DASEN : au Val Vert, un poste supplémentaire a été créé dans le cadre du dispositif PDQMC. Cette année, deux classes de CP (16 élèves) et CE1 (21 élèves) sont concernées.

- Stage de 3ème pour les élèves des quartiers : les élèves des quartiers concernés n'ont pas plus de problèmes que les autres pour trouver des stages de découverte de 3ème. Le maillage et l'accompagnement proposés dans le cadre des collèges semblent suffisants. Les entreprises et administrations jouent le jeu. Suivi de l'accès au stage.

- Doublement le nombre d'apprentis issus des quartiers : les élèves de ces quartiers sont accueillis au sein des établissements du Puy. Ces établissements sont situés en dehors des QPV, les élèves issus des QPV bénéficient des actions du droit commun.

Les modalités de formation par apprentissage sont présentées dans le cadre des actions d'information des établissements et des CIO. L'apprentissage est géré dans l'application d'affectation des élèves.

Une aide à la recherche de stages en entreprise, en vue de l'apprentissage, pour les élèves qui le souhaitent, est offerte dans le cadre d'un aménagement de parcours individualisé.

- mise en œuvre d'une action de médiation avec l'appui d'un emploi d'adulte-relais, action de médiation centrée sur la réussite éducative et scolaire.

A noter qu'il n'y a pas de programme de réussite éducative sur les QPV.

Insertion, emploi (DIRECCTE)

- Programme PAQTE (le programme est mis en œuvre en liaison avec la mission locale du Velay et le CIPRO).

- Garantie jeunes : 300 contrats sont chaque année déployés sur l'ensemble du département. En 2019, la mission locale du Velay prévoit de faire entrer 130 jeunes sur ce dispositif.

- Parrainage des jeunes : 24 parrainages sont prévus en 2019.

- Programme PIC pour les habitants des deux QPV (en lien avec la CAPeV et Pôle emploi) : le public cible est peu qualifié, de niveau infra IV, fragile et notamment constitué de jeunes en décrochage scolaire, éloignés de l'emploi. Il s'agit de répondre également aux besoins des métiers en tension. Cela passe par une meilleure analyse des besoins de compétences pour mieux orienter les politiques de formation et les personnes. C'est aussi le financement de nouveaux parcours de formation et d'accompagnement vers l'emploi durable.

- Renouvellement de la convention avec l'E2C pour mieux cibler les jeunes en décrochage scolaire et proposer cet accompagnement renforcé.

- Modalités d'accompagnement intensif pour les jeunes : AIJ.

- Modalités d'accompagnement global : accompagnement social et professionnel, chacun sur son champ d'expertise (social par les travailleurs sociaux et emploi par Pôle emploi). Les 2 QPV sont couverts par 6 assistants sociaux de secteur du Département. Ils assurent une mission généraliste d'accompagnement social de l'ensemble de la population des 2 QPV mais ils peuvent être amenés à intervenir dans le dispositif d'accompagnement global des demandeurs d'emploi dans le cadre d'une convention avec Pôle emploi. Le Département s'est par ailleurs doté de 3 postes de référents spécialisés insertion sur le territoire du Velay qui peuvent aussi intervenir dans l'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du RSA des 2 QPV.

- Mobilisation du dispositif IAE : La régie de quartier a été maintenue à la condition d'un changement de gouvernance et l'arrivée d'une nouvelle équipe dirigeante. Huit habitants du QPV ont été identifiés comme bénéficiaires lors du dialogue de gestion 2018. Le Département apporte un financement pour, d'une part, participation aux salaires des personnes en insertion (via l'ASP) et, d'autre part, le fonctionnement de la structure (aide au poste de 3 104 € par ETP et par an soit 55 903 €).

Sécurité (Préfecture et DDSP)

- Actions contre la criminalité et économie souterraine :

Elles se résument à une présence sur tous les fronts, au quotidien, dans la recherche du deal de rue ; il s'agit notamment de l'activité première de la BAC.

Dans le cadre du groupe "stupéfiants" mis en place en novembre 2018, réunissant les services de police, de gendarmerie, du renseignement territorial, des douanes et le procureur de la République, ambition est prise d'enquêter plus activement en cas de suspicion avérée de trafics. Une fois l'identification réalisée, le groupement d'intervention régional sera saisi pour enquête.

- Mise en oeuvre d'une action de médiation coordonnée par le Conseil départemental centrée sur la tranquillité publique dans les QPV appuyée par un emploi d'adulte relais.

Santé (ARS)

Il s'agit d'actions essentielles pour l'accès aux soins :

- Extension du dispositif de médiation santé dans les QPV : une infirmière médiation santé (financée par l'ARS, crédits FIR Prévention) intervient sur le bassin élargi du Puy-en-Velay avec un temps dédié pour les QPV. C'est ici que la présence d'un adulte-relais pourrait appuyer le dispositif.

- Un projet de centre d'examen de santé (financement CPAM) départemental installé au Puy-en-Velay est à l'étude et offrirait une porte d'entrée vers le système de santé.

- Un projet de Maison de Santé pluri-professionnelle est à l'étude pour une installation sur l'un des QPV. L'idée est de mettre en oeuvre des projets de prévention secondaire et tertiaire.

- Mise en oeuvre d'une action de médiation coordonnée par la DD ARS centrée sur l'accès aux soins dans les QPV portée par un emploi adulte relais.

Cohésion sociale (DDCSPP)

- Coordination des emplois d'adultes-relais intervenant dans les 2 QPV.

- Déploiement de missions de service civique: Depuis plusieurs années, ce sont entre 9 et 10 jeunes (10 en 2018), issus des QPV, qui ont effectué une mission de service civique.

- Dispositifs d'accès aux pratiques sportives et de loisirs pour les habitants des QPV : les crédits du CNDS et du Département (subvention globale de fonctionnement 16 500€) permettent de soutenir les actions visant à inciter, accompagner les habitants (notamment femmes, enfants et jeunes) à s'initier aux activités sportives puis à s'engager dans un club.

- Mixité sociale dans le peuplement : la conférence intercommunale du logement a été installée début 2018. Le document cadre est construit et adopté. Il est coordonné avec les actions du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) co-piloté avec le Département.

L'arrêté "quartile" est effectif depuis 2017. Il permet de privilégier le nombre des attributions dans le logement social en dehors des 2 QPV pour les ménages dont les revenus sont en deçà du seuil de 25% du 1er quartile.

A noter que le logement privé développe une offre de logements importante sur l'agglomération. Une AIVS bénéficie du soutien de l'Etat et du Département. Elle permet la captation de logements privés pour favoriser les dispositifs d'intermédiation locative et d'accompagnement vers la capacité à habiter. Les situations de troubles du voisinage qui peuvent engendrer des procédures d'expulsion (source CCAPEX/CTPEX) posent la question de la présence des gardiens d'immeuble ou médiateurs sociaux. C'est une mission qui pourrait être soutenue par un emploi adulte-relais demandé

- Egalité femmes/hommes : La mission permet le soutien, le développement et/ou valorisation d'actions portées par les associations bénéficiant notamment aux habitant.e.s des QPV.

Par ailleurs, la mise en place d'une coordination du réseau de lutte contre les violences conjugales 43 rassemblant les acteurs de terrain (forces de l'ordre, MDQ, associations, services sociaux, services sanitaires...) concernés par la problématique a pour but d'améliorer la prise en charge des victimes et des auteurs de violences conjugales le cas échéant.

- Accompagnement des familles : les services médico-sociaux du Département (service social, PMI, ASE) proposent aux familles un accompagnement global (soutien à la parentalité - accès aux droits - prévention et éducation à la santé - insertion - etc). A ce titre, les subventions contrat de ville du Département sont ciblées sur les actions liées au soutien à la parentalité et à l'insertion.

- Mise en œuvre d'une action de médiation, coordonnée par le Département, centrée sur la prévention auprès des jeunes des 2 QPV et portée par un emploi d'adulte-relais intervenant en lien avec le poste d'éducateur-riche de prévention du Département (avec cofinancement mairie du Puy-en-Velay).

Culture (DRAC)

Actions et programmes :

- résidences artistiques dans les quartiers (artistes, journalistes, architectes, écrivains...)
- partenariat et jumelages entre institutions culturelles et quartiers (dont Démonstrations et orchestres à l'école)
- soutien aux associations et aux structures culturelles de proximité (projets participatifs, d'éducation artistique et culturelle, de médiation artistique, autour des mémoires...)
- appels à projets lancés par le ministère de la Culture : mémoires du XXème siècle, médias de proximité, c'est mon patrimoine, pratiques amateurs, action culturelle et langue française, microfiches...

Outils de développement :

- chartes de coopération culturelle
- conventions territoriales d'éducation aux arts et à la culture avec les territoires prioritaires
- volet culture des contrats de ville.

ANNEXE 2

Postes adultes-relais Haute-Loire (CGET)

Structures	Domaines d'intervention	Missions	Date
CAPeV	Médiation dans les espaces publics et médiation contribuant au lien social	Mise en place, suivi et animation des conseils citoyens et mise en place et suivi de la GUSP	Depuis le 12 janvier 2016 (poste reconduit pour 3 ans)
DAHLIR	Médiation dans les espaces publics et médiation contribuant au lien social	La médiation sociale et l'intégration par le sport dans les QPV, suivi et animation des dispositifs d'accompagnement	Depuis le 12 janvier 2016 (poste reconduit pour 3 ans)
CI PRO	Médiation pour l'accès à l'emploi	Assurer l'interface entre les habitants des QPV et les différentes structures institutionnelles et associatives pour garantir un accès aux dispositifs de droit commun pour l'accès à l'emploi, la formation...	Depuis le 22 janvier 2019
Conseil départemental Haute-Loire	Médiation dans les espaces publics et médiation contribuant au lien social	Médiation et prévention bas d'immeubles dans les QPV, en allant vers les jeunes, accompagnement social et éducatif	Conventionnement en cours
Structure en cours d'identification	Médiation dans le champ scolaire	Médiation pour la réussite éducative et scolaire dans les QPV, assurer le lien entre l'école et la famille	En cours
Structure en cours d'identification avec l'ARS	Médiation pour l'accès aux droits et aux soins	Médiation pour l'accès aux soins, diagnostic et coordination des dispositifs relatifs à la santé dans les QPV	En cours

Poste FONJEP (politique ville)

Structures	Missions
Régie de quartiers du Puy-en-Velay	Encadrant de l'activité Azur linge sur le QPV de Guitard
Mission locale du Velay	Conseiller en insertion professionnelle
FOL 43 (Fédération des œuvres laïques – Ligue de l'enseignement 43)	Développement de la vie associative dans les QPV, promouvoir le service civique et les juniors associations

